

**J'voudrais bien  
Mais j'peux point ...**

**Tel est le sentiment de beaucoup d'entre vous devant leurs parcelles à semer. Les semis ont tout de même démarré mais de façon très hétérogène que ce soit vis-à-vis des espèces (blé et orge) ou des surfaces semées (0 à + de 50 %).**

### COLZA D'HIVER :

Réseau de parcelles jurassien suivi dans le cadre du BSV.

Commune	Date de semis	Stade	Observations	Captures cuvettes Grosses altises (GA)					Capture CHBT 12/10	Poids frais/ pied 12/10
				21/09	28/09	05/10	12/10	Cumul GA		
Malange	15/08	5-7 F	Pousse lente (semis direct).	0	0	-	<b>3</b>	3	0	5
Saint-Lothain	21/08	7-8 F		8	10	2	<b>2</b>	22	0	
Authume	25/08	7-8 F	Pousse rapide	8	5	-	<b>7</b>	19	12	31
Augerans	26/08	7-8 F	-	44	80	-	<b>120</b>	244	3	20
Champdivers Fumier	26/08	5-6 F	Faible développement	3	55	38	<b>43</b>	139	0	3
Champdivers Fientes	26/08	6-7 F	Faible développement	4	52	21	<b>12</b>	89	0	4
Annoire	27/08	4-6 F ou Coty	Faible développement Infestation moutarde ravenelle	1	25	52	<b>31</b>	109	1	2.6
Petit-Noir LV	27/08	6-8 F	Concurrence repousses localisées	4	8	4	<b>6</b>	22	3	18
Petit-Noir EB	27/08	6-7 F	RAS	3	2	2	<b>41</b>	48	1	7
Les Hays	27/08 21/09	cotylé dons	Cotylédons. Pousse difficilement.	0	-	1	<b>1</b>	2	0	
Ruffey s/Seille	27/08	5-6 F		3	2	5	<b>2</b>	12	0	6
Bletterans	27/08	4-5 F	S'est bien refait.	25	25	3	<b>9</b>	62	2	
Beaufort	27/08	8 F		5	1	0	<b>0</b>	6	0	
Chaussin	28/08	8 F		12	79	22	<b>20</b>	133	0	
Saint-Aubin	01/09	4-6 F ou Coty		1	0	5	<b>0</b>	6	1	
Vaudrey	02/09	5-6 F	Disparition de pieds du aux grosses altises	8	16	-	<b>2</b>	26	1	10
Asnans	03/09	1 F	Excès d'eau !	0	1	1	<b>4</b>	6	1	
<b>Total</b>				<b>129</b>	<b>361</b>	<b>156</b>	<b>303</b>	<b>949</b>		

\*pourcentage de plantes avec morsures de grosses altises

\* **Stade** : en ce début de vol du charançon du bourgeon terminal, les stades s'échelonnent de cotylédons à 8 feuilles. Le poids frais moyen d'un pied de colza est très faible, moins de 10 g pour la majorité des situations, 20 à 30 g pour les plus développées. Nous sommes encore très éloignés des 50 g, poids à partir duquel on estime qu'il n'y a pas à traiter vis-à-vis du charançon du bourgeon terminal pour les situations à risque (tout type de sol sauf terre blanche ou limon battant).

\* **Ravageurs :**

La grosse altise fait encore des siennes cette semaine. Soit par le nombre de captures en cuvette comme à Augerans, Champdivers, Petit-Noir ou Annoire. Soit par la perte foliaire y compris sur des colzas à 4 feuilles et plus comme à Vaudrey où des pieds ont disparu (les moins développés). Les « petits » colzas comme ceux de St Aubin, Asnans-Beauvoisin et Les Hays sont très exposés.



*Une certitude... l'une mange, l'autre pas !*

Le vol du charançon a débuté depuis vendredi dernier comme à Augerans et Bletterans. En ce début de semaine, il s'est généralisé à l'ensemble de la plaine du Jura. Des captures, certes faibles, sont effectives dans 9 parcelles sur un total de 17 soit à peine plus de la moitié. Vous trouverez dans l'encadré ci-après les règles de décision établies et validées par la Chambre d'Agriculture du Jura vis-à-vis de ce ravageur. **Il est encore trop tôt pour intervenir mais selon les captures faites en fin de semaine, un traitement pourrait être préconisé la semaine prochaine.**



*2 CHBT "frais" au bain dans la cuvette accompagnée par des mouches de tenthrède*



*CHBT au soleil sur le bord de la cuvette à Authume lundi après-midi*

## **Lutte contre le CHBT « simple comme une pesée ».**

Il n'existe pas de seuil de traitement à propos du CHBT. Sa seule présence en cuvette est considérée comme un risque même si ce n'est que la larve qui peut faire des dégâts. Les insecticides étant inefficaces sur les larves, l'objectif de la lutte chimique est de détruire le charançon juste avant qu'il ne pondre. D'une manière générale, on considère qu'il y a un risque 8 à 10 jours après les premières captures, temps nécessaire généralement aux femelles pour être aptes à pondre. Il n'y a pas de relation entre le nombre de captures dans une parcelle et le risque où les dégâts occasionnés par la suite. Il ne faut donc pas intervenir ni trop tôt ni trop tard. L'observation des premières pontes est un excellent indicateur pour bien positionner le traitement lorsqu'il est nécessaire, mais hélas très peu de conseillers et d'agriculteurs la maîtrise.

Cependant, cette règle de décision n'est plus suffisante dans notre département. Elle aboutit à faire traiter systématiquement tous les colzas y compris bon nombre de situations que l'on a appris à classer « sans risque ». C'est-à-dire où le traitement se révèle inutile grâce au suivi des témoins non traités.

Pour améliorer la lutte contre le CHBT, la Chambre d'Agriculture du Jura propose une grille de détermination du risque (ou non) en fonction du type de sol et du poids frais du colza. Ce dernier doit être vérifié au moment où le traitement insecticide est conseillé, voire idéalement lorsque les premières pontes sont observées. Proposé depuis l'automne 2016, cette grille de décision a donné entière satisfaction sur un réseau de plus de 80 parcelles en 2016, 60 en 2017, 50 en 2018 et 2019. C'est-à-dire :

- qu'il n'y a pas eu de dégâts là où le risque est considéré comme faible et en l'absence de traitement insecticide,
- qu'il y a pu avoir des dégâts plus ou moins significatifs dans les situations considérées à risque en l'absence de traitement insecticide.

**Comment faire :** lorsqu'il est conseillé d'intervenir contre le CHBT, pesez vos pieds de colza. Pour cela, coupez au ras du sol et pesez au minimum 20 pieds représentatifs de votre parcelle. Puis, reportez-vous à la grille ci-dessous pour déterminer le risque et donc l'utilité ou non d'un traitement insecticide. En cas de colza hétérogène (ressemis...), tenir uniquement compte des moins développés sauf si les plus développés représentent plus de 20 pieds/m<sup>2</sup>.

	SITUATION	
	A RISQUE*	SANS RISQUE**
<b>Limons blancs Finage - Bresse</b>	Si poids frais du colza < à 300 g/m <sup>2</sup> ou si poids moyen < à 15 g/pied de colza	Si poids frais du colza > à 500 g/m <sup>2</sup> ou si poids moyen > à 20 g/pied de colza
<b>Tous les autres types de sol</b>	Si poids frais du colza < à 1 000 g/m <sup>2</sup> ou si poids moyen < à 50 g/pied de colza	Si poids frais du colza > à 1 000 g/m <sup>2</sup> ou si poids moyen > à 50 g/pied de colza

Si le poids frais est compris entre 0.3 et 0.5 kg/m<sup>2</sup> ou entre 15 et 20 grammes par pied, le risque semble faible mais cela nécessite confirmation.

**A RISQUE\* :** Traitement insecticide conseillé

**SANS RISQUE\*\* :** Traitement insecticide déconseillé



*Poids frais en grammes selon pied*

## \* **CEREALES D'HIVER**

Des semis ont été effectués la semaine dernière, plutôt d'orge d'hiver et ont repris ce lundi, mais pas partout ou pas chez tout le monde. Pensez à augmenter vos densités de semis si les conditions ne sont pas optimales ainsi qu'en fonction du risque limace. Sur quelques parcelles levées, nous n'avons pas constaté la présence de pucerons ou de cicadelles.

Le semis doit être effectué sur un sol propre ou indemne d'adventices notamment graminées. Au vu des prévisions météo, la destruction mécanique risque d'être inadaptée et/ou inefficace en raison du phénomène de repiquage. À l'inverse, la destruction « chimique » à base de « Glyphosate » sera adaptée et efficace. 360 g de substance active + adjuvant sur repousses de céréales jusqu'à tallage et 540 g sur graminée annuelle avant tallage et 900 g fin tallage.

Pour mémoire, rappel ci-dessous des préconisations d'ARVALIS concernant la région Bourgogne Franche-Comté à propos des dates et des densités de semis blé et orge d'hiver (Ne concerne pas les variétés hybrides).

## \* **BLE TENDRE D'HIVER**

1 octobre	5 octobre	10 octobre	15 octobre	25 octobre	5 Novembre
Boregar – Chevignon – Complice – Fructidor – Laurier – Sokal- KWS Extase					
LG Absalon – Nemo – Rubisko – Syllon – Hyking-Compil					
Apache – LG Armstrong – Unik-Hyfi-Hystar					
			Goncourt – Oregrain – Orloge – Providence – SY Adoration – Tenor		
			Filon- Aprilio-Cellule- Descartes-Ionesco		

	Semis avant 5/10	Semis du 5 au 20/10
Bonnes conditions, sans cailloux et sain	230 – 270 grains/m <sup>2</sup>	280 – 320 grains/m <sup>2</sup>
Sol peu caillouteux ou battant	300 – 340 grains/m <sup>2</sup>	350 – 390 grains/m <sup>2</sup>
Sol très caillouteux ou très hydromorphe	320 – 360 grains/m <sup>2</sup>	370 – 410 grains/m <sup>2</sup>

## \* **ORGE D'HIVER**

Date et densité de semis. (Source Arvalis)

Plateaux tardifs d'altitude > à 350 m	Semis à partir du 25 septembre	Semis à partir du 1er octobre	Semis à partir du 5 octobre
Plaine et vallée	Semis à partir du 1er octobre	Semis à partir du 5 octobre	Semis à partir du 10 octobre
	<b>DEMENTIEL</b> HIRONDELLA* KWS OXYGEN LG Casting MANGO MARGAUX* <b>MASCOTT</b> Memento.	COCCINEL* <b>ETINCEL</b> <b>ISOCEL</b> <b>KWS FARO</b> <b>KWS JOYAU*</b> <b>PASSEREL</b> <b>PIXEL</b> <b>ROSSIGNOLA</b> <b>Salamandre</b> TEKTOO	KWS BORRELLY* KWS JAGUAR* KWS FILANTE* LG ZEBRA* RAFAELA* SENSATION* TOUAREG <b>VISUEL</b>

EN MAJUSCULES : 6 rangs - en minuscules : 2 rangs – **Brassicolas en gras** - \* Variétés tolérantes à la jaunisse nanisante

CONDITIONS D'IMPLANTATION	ORGE D'HIVER 2 RANGS		ESCOURGEON 6 RANGS	
	Semis avant le 05/10	Semis après le 05/10	Semis avant le 05/10	Semis après le 05/10
Sans cailloux et sain	280-330 g/m <sup>2</sup>	300-350 g/m <sup>2</sup>	230-280 g/m <sup>2</sup>	250-300 g/m <sup>2</sup>
Faiblement caillouteux ou battants	360-410 g/m <sup>2</sup>	390-440 g/m <sup>2</sup>	310-360 g/m <sup>2</sup>	340-390 g/m <sup>2</sup>
Fortement caillouteux ou très humides	390-440 g/m <sup>2</sup>	420-470 g/m <sup>2</sup>	340-390 g/m <sup>2</sup>	370-420 g/m <sup>2</sup>

**\* COUVERTS**

Pour rappel, la période de présence obligatoire de vos couverts SIE semés avant le 13/08 s'étend jusqu'au le 07 octobre inclus. Pour ceux d'entre vous ayant demandé une dérogation à la DDT pour un semis tardif (sécheresse), la période de présence obligatoire s'étend du 1<sup>er</sup> septembre au 27 octobre inclus.

Pour les parcelles en zone vulnérable, vos couverts d'interculture longue (avant une culture de printemps) doivent être présents deux mois (depuis la date de semis ou de travail du sol pour les repousses) et ne pas être détruits avant le 15 octobre.

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'agriculture du Jura agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant.